

r-08/10/1880

M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Vissot, le 24 septembre 1880.
M. Frey a répondu que les travaux, qui seraient nécessaires pour la propulsion du pont et de la rampe de descente pour les chars, seraient exécutés.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

M. Goussier a répondu qu'il n'y avait rien de plus à dire. M. Baud et M. Goussier ont été le dimanche public de tirer un profit momentané de ces travaux. Il devrait alors payer une part contributive des dépenses.

Escadre sous-marine (contre-amiral Baron Grivel) : — Torpilleurs bateaux-torpilleurs à grande vitesse.

Parmi les cuirassés, le *Colbert* et le *Friedland* sont les plus rapides; le premier déplace 8,617 tonnes et le second 8,916. Les deux ont une vitesse de 13.3 nœuds. Ces deux navires sont le même armement. Le *Colbert* est armé de 8 canons de 27; d'un canon de 24 et six de 14, tandis que le *Friedland* porte 8 pièces de 24 et 8 de 14. Le *Colbert*, lancé en 1875, porte le plus rapide cuirassé de la flotte française, flant 14.7 nœuds à l'heure, tandis que le *Friedland* a une vitesse de 13.3 nœuds. Ces deux navires sont le même armement, ainsi que le *Suffren*, vaisseau de 7,000 tonnes de déplacement, dont le cuirassé est formé de plaques de 8 pouces, et qui est armé de quatre canons de 27, de quatre de 24 et six de 12, avec un équipage de 572 hommes.

La *Gaulois*, la *Beauchêne* et la *Sarcollante* sont des frégates cuirassées de 5,700 tonnes de déplacement, protégées de plaques de 6 pouces et portant chacune huit canons de 24 et quatre de 30, avec un équipage de 580 hommes.

Une des principales attractions des fêtes sera le lancement du navire le *Magon*. Construit à Cherbourg, le *Magon* est un croiseur à hélice, nouveau modèle. Sa machine, de 650 chevaux, pourra développer une vitesse de 17 nœuds—il est armé de 15 bouches à feu, calibre 14, deux canons de chasse, un de retraite.

Magon est le centre-amiral qui au combat de Trafalgar commandait l'Algerie. Entouré par toute la flotte anglaise, le brave marin résista héroïquement pendant plusieurs heures. Grisé de boulets, blessé sur toutes parties, l'Algerie s'engloutit tirant une dernière bordée, maintenant forme à sa corne, jusqu'à la septième seconde, le pavillon français.

Cherbourg, 9 août. — Le président Grévy, M. Léon Say et M. Gambetta ont assisté aujourd'hui au lancement du *Magon*, et ont ensuite visité la rade et l'escadre. Plus tard les trois présidents ont visité l'arsenal et la frégate cuirassée le *Colbert*, on les ont été reçus par les officiers de l'escadre.

Londres, 9 août. — Le comte de Northbrook, premier lord de l'Amirauté, et son état-major sont allés à Cherbourg à bord du yacht de l'Amirauté pour assister au lancement du nouveau croiseur.

Cherbourg, 10 août. — Un grand banquet a été donné ici hier soir. Un certain nombre de personnalités distinguées y assistaient. L'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine, a proposé un toast à la marine anglaise, auquel M. Shaw Lefevre, secrétaire de l'Amirauté anglaise, a répondu. Le Président est allé voir les illuminations à pied; il a été reçu avec acclamations. Gambetta a parcouru la ville en voiture; il a fait un petit discours qui a été couvert d'applaudissements.

Cherbourg, 12 août. — Après le banquet offert hier par la municipalité, le Président a assisté à un simulacre de combat naval.

Paris, 17 août. — Les objections soulevées par les Américains au sujet du Canal de Panama sont écartées, et la neutralisation du canal, sous la surveillance des Etats-Unis, est acceptée. M. de Lesseps a l'intention d'omettre sur les places de Paris, Londres, New-York et Francfort des actions pour un capital de 600 millions de francs.

A la séance de clôture du Sénat le 15 juillet dernier, M. Léon Say, son président, a prononcé l'allocution suivante :

« Messieurs les sénateurs,
« Vous avez vu hier, avec une émotion patriotique, passer devant vous l'armée française, active et territoriale, représentée par tous ses chefs et tous ses drapeaux, c'est-à-dire la tête et le cœur, et suivie, comme d'une arrière-garde magnifique, de l'armée de Paris tout entière.
« Fiers de ceux auxquels la France a confié le soin de son honneur et de sa sécurité, vous pouvez plus que jamais vous livrer avec calme aux travaux de régénération pacifique qui sont l'objet de toutes vos pensées et que le gouvernement de la République doit avoir à cœur de poursuivre.
« Lorsque le ministre de la guerre s'est approché, après le défilé des troupes, du président de la République, le chef de l'Etat lui a fait connaître la satisfaction qu'il avait éprouvée à ce noble spectacle; et s'il se rendre la pensée unanime du sénat, je vous ni associe à ces paroles de satisfaction. » (Applaudissements répétés.)

ÉTAT CIVIL.

Etat des mouvements survenus dans l'état civil européen de Tahiti pendant le 3^e trimestre de l'année 1880.

NAISSANCES.	
18 juillet.	Solene Kasse, fille de Guillaume Auguste Poulton et de dame Anna Huet, née à Papeete.
5 août.	Sophie-Estelle Beller, fille de Louis Beller et de dame Nina Alger.
19 août.	Paul-Arthur-François-Terranova Beller, fils de Sophie Beller et de dame Catherine Beller.
1 septembre.	Joseph-Antoine Ballard, 1 ^{er} jumeau, fils de Joseph Ballard et de Marie-Gilbert Ballard, 1 ^{re} dame Elisa Cadouane.
	Tedoupana-Léon Ballard, 2 ^e jumeau, fils de William Ballard et de dame Tina-Tina à Taïaro.
MARIAGES.	
1 août.	Louis Dugas et demeurant à l'Antenne-Anglaise Deschamps.
	Joseph-François Cognet, de Gasser Cognet, et demoiselle Victorine Pigeon.
21 août.	Jean-Baptiste Lagrange et demoiselle Toupoua Teahara.
29 septembre.	Jean de Louis Gervais, et dame Virginie Pigeon, veuve Gervais.
	Jean Kasse et demoiselle Caroline Thompson.
MORTS.	
3 juillet.	Pauline-Louise Roddick, enfant âgé de 17 jours.
2 août.	Pierre Gahin, enfant d'industrie de Marie, âgé de 14 ans.
	William-Henry Kelly, vice-consul des Etats-Unis, âgé de 37 ans.
	Présentation d'un enfant sans vie.
	Charles Watt, marin, âgé de 12 ans.
	Gustave Chappard, âgé de 10 ans.
10 septembre.	Eugène-Albert Cautin, assailli à bord du croiseur <i>Cherbourg</i> , âgé de 13 ans.
	Tedoupana-Léon Ballard, enfant âgé de 10 jours.
	Toni-Ya Teahara Paret, sans profession, âgé de 20 ans.
	Antoine Conner, marié à la femme de Louis-François Gervais, âgé de 22 ans.
	Thomas Craft, sans profession, âgé de 60 ans.

caillottes, Dansie consignataire; 5 caisses et 8 balles entonnoirs, 100 balles re-

[illegible]

29 septembre — Trois-mâts-pied. *Wagner L. Berbee*, de 280 ton., cap. Eschen, all. à Port-Toussaint; J. Smith armateur; le capitaine chargé et consignataire : 28 caisses escomures de fruits.

1^{er} octobre — *Gael Lorryg*, de 61 ton., cap. Stockholm, all. à Raitan; Société commerciale de l'Océan atlantique arm. belg.

Du jeudi 30 septembre au mercredi 6 octobre inclus 1880.

- 2 octobre...Gael. *Breute Faite*, du 37 ton, cap. Younou, ven. de *Berlute*
 à 3 jours : 29 passag. M. *Manco* *Thomson*, L. *Chinois* et 51 *Anglais*.
 3 octobre...Gael. *Le Bateau*, du 37 ton, cap. Younou, ven. de *Fakara*
 à 1 jour 1/2 : 4 passag. M. *Le Gren*, français, et 1 *Vietnam*, anglais.
 5 octobre...Gael. *de Berolara* *Magnusson*, du 61 ton, cap. *Elliot*, ven. de
Berolara à 1 jour : 1 passag. M. *Smith*, anglais.
 6 octobre...Gael. *Le Bateau*, du 37 ton, cap. Younou, ven. de 219 ton, cap.
Turner, ven. de *San Francisco* à 31 jours, avec *escala* aux *Marques*, apportant 10
 cochons ; 2 passag. M. et M^{me} *Cazen*, 1 femme de chambre, M. *Drollet*,
 2 enfants, et 1 militaire.
 6 octobre...Gael. *de Berolara* *Alainville*, de 57 ton, cap. *Engelke*, ven. de
Berolara en 2 jours ; 3 passag. M^{me} *Fleming*, *Loflin*, américains, *Keane*,
 anglais.
 7 octobre...Gael. *de Berolara* *Stefanov*, de 57 ton, cap. *Airon* *Bu*, ven. de 219 ton, cap.

- NAVIGES DE COMMERCE SUITES.
- 28 septembre. Trois-mâts-gaul. américain W. Becker, de 286 ton., cap. Eschen
 all. à Townsend.
- 1^{er} octobre. Gœrl. allemande Lorey, de 74 ton., cap. Stockfleth, all. à Rastau
 t passag. N. Hansen, danois.

- 20 août. Frégate cuirassée française *Victorieuse*, 330 h. d'équipage, commandée par M. Wyle, capitaine de vaisseau, portait le pavillon de M. le Contre-Amiral Berrasse du Peil-Thours.
- 9 septembre. Corvettes anglaises *Terguise*, 218 h. d'équipage, commandée par M. Murray B. Medley, capitaine de vaisseau.
- 17 septembre. Croiseur à vapeur français *Chasseur*, 112 h. d'équipage, commandé par M. Fleuriel, esp. de frégate.
- 27 septembre. Aviso à vapeur français *Guehen*, 97 h. d'équipage, commandé par M. de Glonde, lieutenant de vaisseau.

Assemblée générale de la **FRATERNELLE** le samedi 18 d
concord, à l'heure habituelle. 177-2-1

M. LEON JANSÉ a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir à Papécote, rue Pointe, un atelier de TAPISSERIE.

15 barils genietre.
au grand assortiment de Chromo-lithographies.
174-172 S'adresser à M. GASTON COCHET FILS.

La Société Commerciale de
l'Océanie a l'honneur d'informer
le public qu'elle achète, tous les jours
et sans compter, les colons qui lui se-
ront offerts.
133-14-12

Du 30 septembre au 6 octobre 1880.

DATES	VENTO-NO Intensité		TEMPÉRATURE				PLUIE 48 h 34 jours	VENTS DOMINANTS
	Direction	Force à 10 m	6 heures du matin	1 heure du soir	Maxima	Minima de la nuit		
21 sept.	70-54	00-10	21.5	28.5	24.85	21.91	"	N-O faible
1 ^{er} oct.	76-82	00-50	23.5	30.5	21.16	23.52	"	N-E fort
2	76-63	00-33	23.6	32.9	22.39	25.07	"	O-N-O id.
3	70-54	00-10	21.8	28.6	22.01	25.30	"	O-N-O id.
4	70-59	00-10	23.0	30.0	22.49	25.40	"	O-N-O id.
5	76-61	00-15	23.6	28.0	22.05	25.32	"	N-O id.
6	76-59	00-10	23.0	27.0	22.00	26.53	"	N id.